



Mairie de
LA BARRE DE MONTS
(85550)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 Février 2019

PROCES-VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le 25 Février à 20 h 00 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance publique dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

Date de convocation : 15 février 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 19.

Présents : M. Pascal DENIS, Maire,
Mme Isabelle DELAPRE, M. Serge LANDAIS, Mme Dominique MARTINEAU,
M. Dominique GUILLEMARD et Mme Sandra GAUVRIT, adjoints,

M. Habib CHEHADE, Mme ROYER Martine, M. Bénédicte ROLLAND, Mmes Nathalie GIVELET, Corinne MARTEL et Marie-Claire BUCHI, M. Philippe RAFFIN, Mmes Virginie MESSAGER et Martine GIRARD, et M. Yvon GALLERAND, conseillers municipaux,

Excusés : Mme Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH représentée par M. Pascal DENIS et M. Willy BLANCHARD représenté par Mme Sandra GAUVRIT,

Absent : M. Yannick GUIBERT

Mme Corinne MARTEL a été désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis de la commission des Finances, a pris les décisions suivantes :

- a adopté sans observation les procès-verbaux des réunions du 6 décembre 2018 (secrétaire de séance : Mme Nathalie GIVELET), du 17 décembre 2018 (secrétaire de séance : Mme Marie-Claire BUCHI) et du 28 janvier 2019 (secrétaire de séance : M. Bénédicte ROLLAND).

N° 2019 – 21 : Affaires Financières - Convention avec ORANGE pour implantations d'Equipements Techniques,

Monsieur le Maire rappelle que par courrier daté du 18 octobre 2018, l'opérateur de téléphonie Orange a fait part de son intention d'implanter une antenne de radiotéléphonie sur les emprises du Parc des Sports de la Parée Bernard.

Par Délibération du 8 novembre 2018, le Conseil Municipal a décidé unanimement d'autoriser l'opérateur téléphonique à diligenter des études de faisabilité pour l'installation d'une antenne de radiotéléphonie sur une parcelle communale dans l'enceinte du stade de Fromentine.

Ces études sont achevées à ce jour.

Vu la présentation faite en séance par la société SNEF agissant pour le compte de l'opérateur ORANGE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le principe de l'implantation d'une antenne de radiotéléphonie sur un terrain appartenant à la Commune dans les emprises du parc des sports de la Parée Bernard,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le Bail d'occupation pour une emprise de 22 m² moyennant une redevance annuelle de 2.750,00€ Nets toutes charges comprises ainsi que tout document afférent à cette affaire,
- **autorise** l'opérateur téléphonique ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives destinées à obtenir les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

M. ROLLAND indique qu'un projet avait été proposé il y a quelques années.

M. LANDAIS demande s'il n'existe pas un relais dans le camping de la Grande Côte. Le représentant de l'opérateur précise que s'il en existe un, il n'est pas répertorié.

Monsieur LANDAIS demande s'il est encore possible de négocier le tarif de la redevance d'occupation.

Monsieur RAFFIN et Monsieur le Maire demande si le pylône peut être partagé. Il est répondu que le pylône peut accueillir plusieurs opérateurs mais les antennes ne seront pas partagées entre opérateur de téléphonie.

M. GALLERAND demande quelle est la portée des antennes. L'opérateur répond que la portée est de 1km pour une couverture convenable en intérieur.

N° 2019 – 22 : Affaires Financières - Travaux de rénovation de la Salle des Sports de la Parée Bernard à Fromentine et de ses abords : Adoption de l'Avant-Projet Détaillé (APD),

La salle des sports située rue de la Parée Bernard à Fromentine sise Commune de la Barre-de-Monts, se trouve dans un ensemble sportif regroupant :

- Un terrain de football avec tribune,
- Un bâtiment avec au rez-de-chaussée des anciens vestiaires, des locaux de rangement et un bar, à l'étage deux logements de fonction.
- Une salle de sports de 42 m x 20 m avec tribunes fixes, deux vestiaires sanitaires joueurs et un vestiaire arbitre, des sanitaires publics hommes et femmes, local d'accueil.

Usages sportifs :

La Salle des Sports de la Parée Bernard n'accueille pas de club sportif résident. L'équipement accueille cependant les scolaires de la Commune, les jeunes inscrits au Centre loisirs, et quelques associations qui y pratiquent certaines activités.

La particularité de cet équipement réside dans le fait de recevoir chaque été depuis 30 ans, le Festival théâtral de Fromentine. La grande salle omnisports se transforme alors en « salle de spectacle » avec le montage d'une scène, la mise en place d'environ 200 chaises et autres installations scéniques.

Par conséquent, cet établissement recevant du public est à la fois classé en « Type X » et en « Type L ».

Composition :

L'équipement est composé :

- d'une entrée intégrant un petit hall, d'un bureau d'accueil, d'un bureau/vestiaire « arbitre » et de toilettes ouvertes au public,
- d'un couloir permettant l'accès à deux vestiaires tous deux équipés de douches collectives et non-adaptés aux PMR, un local chaufferie,
- d'une grande salle omnisports donnant accès à un local de stockage de matériel.

Constat des dysfonctionnements

La salle omnisports n'est pas chauffée et mal ventilée. Ainsi, lorsque la température extérieure baisse, de la condensation se forme sur les parois et sur le sol, rendant l'aire d'évolution extrêmement glissante et dangereuse pour les pratiquants.

Par ailleurs, étant mal isolée, la salle des sports est très inconfortable pour les usagers dès lors que les températures sont froides en hiver et chaudes en été.

De plus, la salle ne dispose d'aucun élément acoustique : les murs de parpaings bruts et la toiture métallique créent une « réverbération » des sons et des bruits. Les échos induits par la structure rendent la salle très bruyante lors des séances avec les scolaires. Ces conditions ne sont pas optimales non plus pour les représentations théâtrales qui y sont produites durant le festival théâtral de Fromentine.

Les vestiaires sont inadaptés aux personnes à mobilité réduite.

Enfin, d'une manière générale, l'équipement est vétuste et nécessite des travaux de réhabilitation pour le mettre aux normes, notamment en électricité et le rendre plus attractif.

Nature des travaux envisagés

L'objectif recherché est avant tout de procéder à une mise aux normes du bâtiment, notamment en matière de sécurité incendie : remplacement des portes issue de secours, réfection de la DSI et du désenfumage.

Le confort et la sécurité des usagers est également recherché par l'amélioration de l'isolation thermique de l'équipement, couplé à une meilleure ventilation pour supprimer l'humidité et la condensation.

L'un des autres axes du projet consiste à améliorer l'acoustique et l'isolation phonique de l'édifice en habillant les murs d'un revêtement absorbant les sons et limitant la réverbération. Le plafond serait également équipé d'éléments relatifs à l'amélioration phonique de l'établissement.

La partie vestiaire serait intégralement repensée et adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Architecturalement, le bâtiment existant serait agrémenté d'une « casquette » couvrant l'entrée de l'édifice et permettant d'améliorer le confort des usagers, notamment les spectateurs des représentations théâtrales qui attendent l'ouverture de la salle.

Le local de stockage existant serait agrandi pour faciliter les rangements et la manutention des éléments.

Une nouvelle chaufferie serait mise en œuvre.

D'un point de vue structurel, les portiques et la charpente seront rénovés et renforcés, la couverture reprise intégralement. Une cuve de récupération des eaux pluviales pourra être installée pour recueillir les eaux de pluie qui seront puisées pour l'arrosage des jardinières et des espaces verts.

Vu le dossier de l'Avant-Projet Détaillé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **Approuve** l'Avant-Projet Détaillé de rénovation de la Salle des Sports de la Parée Bernard et de ses abords dont les principaux éléments sont décrits ci-dessus.

M. GALLERAND précise qu'il n'y a pas 400 chaises dans la salle.

N° 2019 – 23 : Affaires Financières - Travaux de rénovation de la Salle des Sports de la Parée Bernard à Fromentine et de ses abords : demande de subvention auprès du SyDEV au titre de l'amélioration des performances énergétiques.

M. le Maire rappelle que, par délibération du 28 janvier dernier, le Conseil Municipal a donné son accord pour la réalisation des travaux de rénovation de la salle des sports de la Parée Bernard à Fromentine et de ses abords, notamment destinés à l'amélioration des performances énergétiques de ce bâtiment.

M. le Maire informe alors l'Assemblée qu'en vue du financement de cette opération dont le coût est estimé à la somme de 716.060,66€ H.T., la commune a la possibilité de bénéficier des aides du SyDEV, au titre de l'amélioration des performances énergétiques globales des bâtiments communaux. Les aides peuvent, en fonction des gains énergétiques obtenus après travaux, atteindre un montant de 50.000 € au maximum.

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 25 février 2019 approuvant l'APD de la Salle des Sports de la Parée Bernard,

Considérant l'intérêt de solliciter le SyDEV pour financer les travaux de rénovation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **donne son accord** sur l'ensemble des propositions énumérées ci-dessus,

- **sollicite** l'aide financière du SyDEV, dans le cadre de la réalisation des travaux énumérées ci-dessus, estimés à la somme de 716.060,66€ HT,

- **dit** que le financement de cette opération sera assuré par les subventions sollicitées (Etat, Région et SyDEV), par les fonds libres de la Commune et par un ou plusieurs emprunts éventuels pour la différence.

N° 2019 – 24 : Affaires Financières - Travaux de rénovation de la Salle des Sports de la Parée Bernard à Fromentine et de ses abords : adoption du plan de financement définitif,

M. le Maire rappelle que, par délibération du 28 janvier dernier, le conseil municipal a sollicité les aides financières de l'Etat au titre de la « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux », pour les travaux de rénovation de la salle des sports de la Parée Bernard à Fromentine et de ses abords, estimés à la somme globale de 716.060,66€ HT honoraires du Maître d'œuvre inclus.

M. le Maire propose à l'assemblée de valider le plan de financement du programme de rénovation se décomposant comme suit :

Coût prévisionnel global de l'opération estimé :

* travaux de bâtiment :	631.960,66 € HT,
* honoraires, études et frais divers :	84.100,00 € HT,

Soit un total de 716.060,66 € HT.

Financiers	Pourcentage	Montant
État (subvention DETR sollicitée auprès de l'Etat)	15,65%	112 050,00 €
Région Pays de Loire (subvention sollicitée au titre du Fond Régional des Communes - FRDC)	6,98%	50 000,00 €
Département de la Vendée (au titre du Contrat Vendée Territoire)	19,10%	136 750,00 €
SyDEV (montant à solliciter) estimation de la subvention	2,79%	20 000,00 €
Commune de la Barre de Monts (fonds libres de la Commune ou emprunts)	55,48%	397 260,66 €
TOTAL	100,00%	716 060,66 €

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2019 autorisant M. le Maire à solliciter les aides financières de l'Etat au titre de la DETR

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 12 mars 2018 autorisant M. le Maire à solliciter les aides financières de la Région des Pays de la Loire au titre du Fonds Régional des Communes (FRDC),

Vu le Contrat Vendée Territoire,

Vu la Délibération du 25 février 2019 autorisant M. le Maire à solliciter l'aide financière du SyDEV au titre de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments,

Considérant que les subventions sollicitées représentent 44,52% du montant HT des travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement tel que décrit ci-dessus,

- **Précise** que le montant de la DETR sollicitée représente 15,65% du montant global des travaux. Il représente toutefois 30% d'un montant de 373.500,00 € servant de base subventionnable.

Monsieur LANDAIS souhaite qu'au regard du montant des travaux, la Salle des Sports soit exploitée et occupée fortement. Monsieur le Maire rappelle que les travaux sont urgents et nécessaires mais qu'ils peuvent générer des vocations et susciter de l'envie de pratiquer des activités dedans.

N° 2019- 25 – : Urbanisme - Travaux de rénovation de la Salle des Sports de la Parée Bernard à Fromentine et de ses abords : Autorisation donnée au Maire de déposer un Permis de construire,

Les travaux de réfection de la Salle des Sports et de ses abords consistent à rénover le gymnase. Ceux-ci vont se traduire par la construction d'une extension en partie Nord avec la réalisation d'un local de stockage, la réfection de la toiture et des modifications extérieures qui entrent dans le champ de l'article R421-1 et suivants du Code de l'urbanisme qui imposent le dépôt d'un permis de construire.

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 25 février 2019 approuvant l'APD,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à déposer une demande de permis de construire afin de permettre la réalisation des travaux de rénovation de la Salle des Sports de la Parée Bernard et de ses abords ainsi que tout document relatif à ce dossier.

N° 2019 - 26 : Affaires financières - Surveillance des plages saison 2019 : aide à la formation des sauveteurs SNSM.

M. le Maire rappelle que, par délibération du 28 janvier dernier, le Conseil Municipal a décidé de fixer du samedi 6 juillet au dimanche 1^{er} septembre inclus les dates d'ouverture des deux postes de secours assurant la surveillance des plages de Fromentine et de la Bergère.

M. le Maire donne alors connaissance au Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par la SNSM pour l'aide à la formation des sauveteurs saisonniers correspondant à ces périodes de présence, soit 2.464,00 €, calculée sur la base de 7,00€ par journée/sauveteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **donne son accord** pour attribuer à la SNSM une subvention de fonctionnement de 2.464,00 €, au titre de l'aide à la formation des sauveteurs saisonniers dans le cadre de la surveillance des plages de Fromentine et de la Bergère,
- **dit que** les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au budget de l'exercice 2019,
- **autorise** M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la SNSM, ainsi que tout autre document éventuel y afférent.

N° 2019 – 27 : Personnel Communal - Recrutement divers personnels pour besoins saisonniers.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vue d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux pour la préparation et le déroulement de la saison estivale, il y aurait lieu d'autoriser dès à présent les recrutements suivants, sur la base de contrats CDD :

- Services techniques :

° 33 mois à temps complet ou non complet d'adjoint technique, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 326 et 6 mois à mi-temps (piques-papier), rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 325.

- Services Entretien des bâtiments communaux :

° 12 mois à temps non complet d'adjoint technique, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 326.

- Services Restaurant scolaire et accueil périscolaire :

° 4 mois à temps non complet d'adjoint technique, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 326.

- Police municipale :

° 4 mois d'agent de surveillance de la voie publique auxiliaire, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 326.

- Animation culturelle :

° 2 mois d'adjoint d'animation à temps complet, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 326.

- Animation sportive :

° 2 mois d'adjoint d'animation à temps complet, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 326.

- Activités nautiques :

° 20 mois d'auxiliaire à temps complet ou non complet en vue de compléter les effectifs affectés aux activités nautiques voile, char à voile et canoë, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 326.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à la majorité des suffrages exprimés :

- **donne** son accord sur les dispositions énumérées ci-dessus,
- **autorise** M. le Maire à signer le(s) contrat(s) individuel(s) correspondant(s),
- **dit** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours.

N° 2019 -28 : Personnel communal - Saison estivale 2019 : recrutement divers personnels pour surveillance des plages - convention avec la SNSM.

M. le Maire rappelle que, par délibération du 28 janvier dernier, le Conseil Municipal a décidé de fixer les dates d'ouverture des deux postes de secours assurant la surveillance des plages de Fromentine et de la Bergère du samedi 6 juillet au dimanche 1^{er} septembre 2019 inclus.

- En vue de l'organisation de la prochaine saison estivale, M. le Maire propose alors à l'assemblée :
- de faire à nouveau appel à la SNSM pour la mise à disposition de personnels nageurs sauveteurs qualifiés pour la surveillance des plages de Fromentine et de signer la convention à intervenir avec cette association, d'une durée d'un an, ainsi que tout autre document éventuel y afférent,
 - d'autoriser le recrutement, pour la période maximum du 6 juillet au 1^{er} septembre, des personnels énumérés ci-après, nécessaires au fonctionnement de ces 2 postes :

	Postes ouverts	Indice brut
chef de poste	2	448
adjoint au chef de poste	2	403
sauveteur qualifié	4	348

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **donne son accord** sur l'ensemble des dispositions énumérées ci-dessus,
- **dit que** les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours.

N° 2019 - 29 : Personnel Communal : Modification du tableau des effectifs (2019-01).

M. le Maire rappelle que, par délibération du 8 novembre 2018, le Conseil Municipal a procédé à la modification du tableau des effectifs du personnel communal qui s'établit aujourd'hui comme suit (voir tableau ci-après), soit 33 postes ouverts et propose d'y apporter la modification suivante :

- ❖ création d'un poste d'adjoint territorial technique à temps complet (pérennisation d'un emploi),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **donne son accord** sur la proposition énumérée ci-dessus, ainsi que sur le nouveau tableau des effectifs du Personnel Communal qui en découle et ci-annexé.

	Tableau postes ouverts	Modifications proposées	Nouveau tableau postes ouverts
Services administratifs	9		9
Attaché territorial	2		2
Rédacteur principal de 2ème classe	1		1
Rédacteur territorial	1		1
Adjoint administratif territorial principal 1ère cl	1	1	2
Adjoint administratif territorial principal 2ème cl	2	-1	1
Adjoint administratif territorial	2		2
Police Municipale	1		1
Brigadier-Chef principal	1		1
Services techniques	9		10
Agent de maîtrise principal	1		1
Agent de maîtrise	1		1
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	3		3
Adjoint technique territorial	4	1	5
Restaurant scolaire	1		1
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	1		1
Sports, Enfance et jeunesse	7		7
Conseiller territorial	1		1
Educateur territorial des APS	4		4
Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe	1		1
Adjoint territorial d'animation	1		1
Ecoles	2		2
A.S.E.M. principal 2ème classes (31h30/35ème)	2		2
Entretien bâtiments communaux	3		3
Adjoint technique territorial	3		3
Service culturel	1		1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1		1
TOTAL	33	1	34

N° 2019 – 30 : Affaires Culturelles - Convention de location d'exposition « Voiliers et Bulles de mer » avec la société GLENAT EDITIONS,

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Sté GLENAT EDITIONS représentée par M. Jean Paciulli, directeur général, propose une exposition sur le thème « Voiliers et Bulles de mer » qui doit être présentée à la Médiathèque et à la salle d'exposition de l'office de tourisme du 03 mai au 26 juin prochain et ce, à titre gracieux.

M. le Maire demande donc à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention correspondante avec les éditions GLENAT EDITIONS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission des Finances :
-Autorise M. le Maire à signer la convention correspondante avec les éditions GLENAT EDITIONS ainsi que tout document s'y rapportant.

Affaires et informations diverses
--

- a pris connaissance :

❖ Création d'un groupe de travail :

Je souhaiterais vous proposer aujourd'hui la création d'un groupe de travail municipal, en vue de réfléchir, avec le service municipal « Communication » sur la refonte du site internet de la Commune

1) Mme Dominique MARTINEAU,

2) Mme Sandra GAUVRIT,

3) Mme Virginie MESSENGER.

➤ Compte-rendu des 30 janvier et 14 février 2019 du conseil syndical Vendée des Iles,

➤ Lettre de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Vendée du 31 janvier dernier relative à la préparation de la rentrée scolaire 2019 dans les écoles publiques de la Vendée,

➤ **Décisions du Maire** prises en application de la délégation de pouvoirs accordée par délibération du 08 avril 2014 (art. L.2122.22 du CGCT) :

N°	DATE	O B J E T
2019-19	31/01/2019	Contrat de maintenance avec l'entreprise ESCALEV (montant forfaitaire annuel 320,00 €)
2019-20	08/02/2019	Création d'un lotissement communal d'habitations "La Francinière : étude géotechnique avec le cabinet IGESOL (montant forfaitaire 4.996,00 € HT)

➤ **Calendrier**

Mercredi 27 Février	Commission « Ouverture des Plis » audit des trois candidats » suite à la consultation « Refonte du site internet de la Commune »
Jeudi 27 Février	Commission Culture
Vendredi 8 Mars	Commissions « Aménagement du territoire + voirie/bâtiments communaux »
Mercredi 20 Mars	Commission Communale des Impôts Directs
Jeudi 21 Mars	Commission des Finances
Lundi 25 Mars	Conseil Municipal

- Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Festival Rock d'Hiver se tiendra le 9 mars prochain.

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courriel reçu du SERN concernant la demande de la Commune relative à la mise en révision du PPRL.

- Madame BUCHI pose la question de l'évolution des commerces sur Fromentine. Monsieur le Maire rappelle que la Commune n'a malheureusement pas de compétence dans ce domaine qui dépend de l'initiative privée. Le rôle de la Collectivité est limité.

- Madame GAUVRIT participera au groupe de travail sur le projet de rénovation du site Internet de la Commune aux côtés de Mesdames MESSAGER et MARTINEAU.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Corinne MARTEL

Pascal DENIS

➤ **Les Conseillers Municipaux**